

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024.070** Séance du **VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Date de la convocation : Mardi 18 juin 2024  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE  
Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET  
Quorum : 14

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, FRIES  
CHATAGNAT, BERTRAND, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, LEVET,  
GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

6 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Maurice BERTRAND, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Jean-Pierre JOURNE  
à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ  
à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Christine MOUCHET

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

**Objet : Fourniture et livraison de repas en liaison froide et denrées goûter**  
**Lot n°01 : Fourniture et livraison de repas et denrées goûter pour les restaurants**  
**scolaires et Accueil de loisirs (marché n°2211)**

Dans le cadre du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide et denrées goûter,  
un avenant doit être établi pour le lot 01, notifié le 12 août 2022 à l'entreprise MILLE ET UN  
REPAS SAS.

Afin de permettre la réalisation de travaux de mise aux normes PMR de l'école élémentaire  
Françoise Dolto et l'aménagement d'une nouvelle classe dans la salle de motricité  
habituellement utilisés par le centre de loisirs lors de ses semaines de fonctionnement, il a  
été décidé de délocaliser la partie élémentaire de celui-ci à la maison des associations.

Les enfants maternelles sont accueillis dans l'école maternelle Françoise Dolto.  
Cette organisation concerne les 4 semaines de fonctionnement estival.

Pour éviter leur transport par car ou leur déplacement à pied avec les risques inhérents, les  
enfants prendront leurs repas à la maison des associations.

MILLE ET UN REPAS a accepté de prendre en compte un nouveau point de livraison et  
d'adapter ses menus puisque la maison des associations n'est pas équipée de four de  
réchauffe.

Ainsi, la société MILLE ET UN REPAS propose une offre « Repas froid » spécifique pour  
répondre aux besoins de la collectivité.

**N° 2024.070**

Compte tenu de ces éléments, la société MILLE ET UN REPAS demande une revalorisation du prix du repas élémentaire de 3,524€ HT à 3,824€ HT, soit une augmentation de 30 centimes d'euro HT.

Le nombre de repas concernés est estimé à environ 1 200.

Les montants minimum et maximum annuel de l'accord-cadre restent inchangé. Le montant minimum annuel est de 0,00 € HT et le montant maximum annuel est de 300 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'avenant n°3 incluant les modifications précitées,

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 03 juillet 2024  
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 05/07/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.